

mis en ligne le 4 janvier 2024

ARRETE MUNICIPAL N°13153 DU 26 DECEMBRE 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Marché du jeudi

Parvis de l'Eglise

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant que pour assurer la sécurité publique lors du déroulement du marché du jeudi, il importe de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du jeudi 04 janvier 2024 et jusqu'au jeudi 26 décembre inclus, chaque jeudi de 07h00 heures à 14h00 heures, seuls les commerçants ayant l'autorisation de M.LE MAIRE sont autorisés à débiller sur le parvis de l'Eglise.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation,
P.VALTON

LE MAIRE
P.VALTON